



Avenant contrat de travail

Par **lyncée**, le **22/12/2009** à **22:49**

Bonjour,
Je travaille pour une société de nettoyage depuis 3 ans, en mai 2009 on m'a changé de site, mon nombre d'heure a augmenté mais je n'ai pas eu d'avenant je fais 6 heures par semaine mon employeur me paye parfois 26h, parfois 25h par mois, il m'a dit que c'était un forfait mais tous les 2 mois il change le montant de ma fiche de paie, je ne peux pas me plaindre car je n'ai pas l'avenant à mon contrat.
De plus, pour les jours fériés, il me fait récupérer mes heures donc pas de jours fériés pour moi.
Pouvez-vous me dire combien d'heures devrait-il me payer par mois?
Ai-je droit aux jours fériés ?

Par **fabienne034**, le **23/12/2009** à **09:32**

Bonjour,
pour avoir la réponse exacte à votre question, il faut lire votre convention collective
pour accéder gratuitement à votre convention collective et tout savoir sur les contrats de travail, allez à
en bas de page en dessous harcèlement moral